



## **EXIGENCES DE SOUMISSION** **MODIFICATIONS –** **AGRANDISSEMENT MINEUR**

### **Au stade d'approbation préliminaire**

Une demande de vérification des plans doit être soumise avec les documents et les renseignements suivants:

- Un certificat de localisation récent.
- Une étude topographique avec profil du terrain ainsi que les coupes longitudinales et transversales du site.
- Des plans d'architecture préliminaires incluant les documents suivants:
  - Plan du site (indiquant les marges de reculs, lignes de propriété, bâtiment existant, agrandissement, mur de soutènement, marches, arbres importants et tous les équipements mécaniques et électriques visibles de l'extérieur)
  - Plan des étages (conditions existantes et proposées)
  - Plan de toiture (conditions existantes et proposées)
  - Élévations (conditions existantes et proposées)
  - Coupes
- Photographies du site, de toutes les façades du bâtiment existant et des propriétés avoisinantes.
- Une présentation illustrant la volumétrie et le contexte. Une vue en axonométrique en 3D, perspective ou dessins avec ombres et contrastes peuvent être requis.
- Palette des matériaux.
- Devis des portes et fenêtres.  
(Veuillez consulter les exigences de soumissions pour les portes et fenêtres)

**At the final approval stage**

- Un jeu complet de plans d'architecture, de structure, de mécanique et d'aménagement paysager à l'échelle, pliés en 8,5 po x 14 po (un jeu supplémentaire complet à l'échelle peut être requis) et tous les échantillons des matériaux proposés à l'extérieur.

\* Toute demande de vérification des plans doit être signée par le propriétaire, ou accompagnée d'une lettre d'autorisation originale signée par le propriétaire, ainsi que des frais d'inscription et une lettre décrivant l'étendue des travaux.